

<https://www.asl-jdv.fr>

asl.joiedevivre@orange.fr

LOTI INFOS N° 31

Point sur l'avancement du chantier à la suite de l'inspection de la sécurité civile de la mairie d'Hyères et de l'ONF

Depuis notre dernier loti-info, nous avons pu réaliser sur les parcelles CV106 de l'ASL et CS1 Lugagne Delpon, qui s'étendent de l'allée Chaplin jusqu'à l'allée F. Blanche les travaux d'abattage de pins de réduction de bouquets d'arbres, d'élagage et d'extension par endroit de la zone de sécurité des 50 mètres.

Nous avons averti le service sécurité civile de la mairie d'Hyères de l'avancement de ce chantier et des difficultés que nous rencontrions avec les propriétaires des parcelles CV 227 M Bar, CV 199 1001 vies habitat et CS 14 M Du Quesnoy. Nous avons appris par retour de notre courrier que ce monsieur était décédé. La mairie d'Hyères n'ayant pu nous fournir les éléments pour identifier les ayants droit ou le notaire chargé de la succession, nous enverrons un courrier à la mairie de son domicile à Canchy 80150.

Pour les parcelles CV 199 et CV 227, nous avons transmis à la mairie les courriers restés sans réponse afin qu'elle puisse les contacter.

M. Mouttet a créé un dossier concernant ce chantier que vous trouverez à l'adresse suivante sur notre site internet. <https://www.asl-jdv.fr/index.php/grands-projets/textes-reglementaires>.

Nous vous rappelons que du pin qui a deux ans de séchage peut être récupéré.

Travaux sur les bords de routes

Le temps clément et l'humidité régnante favorisant le développement considérable de la végétation, nous avons été obligés d'anticiper ces travaux de nettoyage d'environ un mois.

Recouvrement des cotisations et de la réserve financière

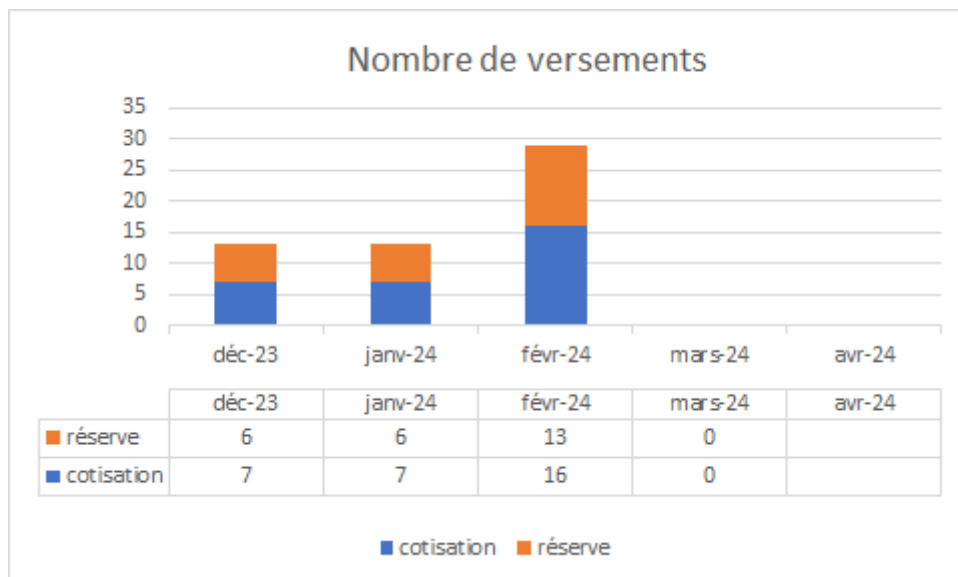
Pour financer les travaux consécutifs à l'inspection de la sécurité civile et de l'ONF, nous avons dû prélever une partie de la somme dans notre réserve financière.

Nous vous rappelons que la date limite du versement d'un montant de 310 € soit 260 € pour la cotisation et 50 € pour la réserve financière est fixée au 30 avril 2024.

Tous les versements avant cette date nous permettront d'engager au plus tôt des travaux d'entretien de nos propres espaces verts.

Merci de privilégier le versement bancaire. Vous trouverez le RIB sur notre site internet à l'adresse suivante. <https://www.asl-jdv.fr/index.php/grands-projets/cotisations>

Pour ceux qui ne peuvent régler que par chèque, merci de les déposer directement dans la boîte aux lettres ou de l'adresser par voie postale à l'adresse du trésorier M. Alain Tahon 131 Bd de la joie de vivre 83400 Hyères.



Pour les membres du syndicat/bureau de l'ASL. La joie de vivre, le Pdt A. Martin